

AR PREFECTURE

006-210601597-20171213-06\_13\_12\_2017-DE  
Reçu le 18/12/2017

VILLE FRANCHE  
SUR MER

Acte rendu exécutoire après dépôt

En préfecture du 18/12/2017  
Et publication en mairie du 18/12/2017

VILLE FRANCHE  
SUR MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2017 À 18H00**

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 19

Votants : 25

**Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMÉDÉO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Anne RAINAUD, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS.

**Absents avec procuration**

Madame Pasquale HATTEMBERG donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI,  
Monsieur Jean-Louis BAUCHET donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI,  
Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur le Maire,  
Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Madame Catherine BARRAJA,  
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME,  
Monsieur VIALLA Florian donne procuration à Monsieur André BEZZINA,  
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI.

**Absents excusés :**

Monsieur Cédric CIRASA  
Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance.

**6/ OBJET : RÉHABILITATION DU LAVOIR COMMUNAL :  
CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE,  
L'ASSOCIATION LA BUGADIÈRA ET LA COMMUNE DE  
VILLEFRANCHE-SUR-MER**

**Monsieur André BIANCHERI expose à ses collègues :**

La Commune de Villefranche-sur-Mer a confié à l'Association la Bugadièra la réhabilitation du lavoir communal, rue du Vallon.

AR PREFECTURE

006-210601597-20171213-06\_13\_12\_2017-DE  
Regu le 18/12/2017

Deux conventions des 6 juin 2014 et 26 octobre 2017 ont formalisé ce partenariat entre la Commune et cette association Villefrancoise.

Ce projet de réhabilitation dont le coût s'élève à 272 005,13 € TTC et pour lequel un permis de construire a été obtenu le 20 avril 2016 peut recevoir le soutien de la Fondation du Patrimoine.

Une convention de souscription faisant intervenir la ville, l'association La Bugadièra et la Fondation du Patrimoine permettra le lancement d'une campagne de souscription visant à encourager le mécénat populaire en faveur de la restauration du lavoir.

Cette convention de souscription déterminera les modalités de participation de chacun des partenaires dans le cadre de cette campagne.

Il leur demande :

- De donner leur accord sur ce projet de partenariat,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de souscription dont le projet était annexé à l'ordre du jour.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité  
**ADOpte**



Le Maire

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives